

PROTOCOLE GALE ET TEIGNE



Service Prévention Hygiène et Sécurité

Fleury les Aubrais le 17 mars 2014

DESCRIPTION

La gale est une maladie très contagieuse qui se transmet par la peau, par le partage du lit, des vêtements ou à l'occasion des rapports sexuels. Un seul contact suffit pour être infecté. Le signe le plus évident est l'envie intense de se gratter surtout le soir et la nuit.

Une personne qui n'a pas pris son traitement peut contaminer quelqu'un qui vient de se soigner.

La contamination peut se faire aussi par le linge, les lits, les vêtements, les fauteuils, donc il est important de tout traiter le même jour. Une personne qui a pris son médicament peut être de nouveau contaminée par du linge non désinfecté.

Pour vous aider à éliminer définitivement la gale, il faut suivre parfaitement les recommandations.

La teigne est une infection des cheveux et des poils. La contamination se fait soit par contact indirect avec des objets contaminés (brosses, vêtements, bonnet) soit par contact direct avec la lésion cutanée.

Techniques et méthode

I - Conduite à tenir devant un cas isolé de gale et ou de teigne

1) Signalement en interne et information

Le signalement doit être réalisé par l'agent concerné:

- 1. Auprès du responsable hiérarchique.
- 2. Auprès des directions scolaires
- 3. Auprès de l'infirmière de la collectivité

2) Mise en œuvre des précautions complémentaires

- 1. Des mesures complémentaires du type hygiène doivent être mises en place (cf point III).
- 2. Par ailleurs, des mesures spécifiques concernant l'environnement et du linge sont mises en œuvre (cf point III).
- 3. Ces mesures sont mises en place immédiatement et jusqu'à 48 heures après le début du traitement.

3) Surveillance

D'autres cas sont recherchés et une vigilance est instaurée pour détecter l'apparition d'éventuels cas.

II - Conduite à tenir en cas d'épidémie de gale et ou de teigne

Il s'agit au minimum de 3 personnes (adultes et enfants) simultanément atteint dans une même structure ou service.

1) Mesures immédiates

1. Informer le responsable hiérarchique des départements susceptibles d'accueillir des interventions, celuici informe l'infirmière de la collectivité.

- 2. L'infirmière alerte les directeurs de département afin d'éviter les expositions inutiles des agents et le CHSCT.
- 3. Informer les directions scolaires et les agents municipaux.
- 4. Mettre en œuvre des précautions complémentaires pour les personnes concernées : les précautions sont maintenues jusqu'à 48 heures après le début du traitement.

2) Gestion de l'épidémie

- 1. Réunir une cellule de crise regroupant les acteurs concernés.
- 2. Recenser parmi les personnes concernés les cas probables et certains.
- 3. Évaluer les moyens nécessaires (linge, traitements, temps et ressources en personnel nécessaires)
- 4. Traiter le linge et literie (penser au vestiaire et à la penderie des sujets atteints ou suspects).
- 5. Changer quotidiennement le linge et leur literie pendant 48 heures minimum.
- 6. Nettoyer à fond l'ensemble des locaux et désinfecter l'environnement(mobilier).
- 7. Désinfecter les jouets de la classe ou des classes concernées.
- 8. Une note d'information sera transmise aux parents par l'intermédiaire du département « Enfance Jeunesse » en lien avec les directions scolaires.

III- Mesures d'hygiène générales à respecter en cas d'épidémie de gale et ou de teigne

À mettre en place immédiatement et jusqu'à 48 heures après la prise du traitement collectif

Renforcement des mesures d'hygiène standard

- Lavage minutieux des mains avec de l'eau et du savon liquide (insister sur les paumes, le dos des mains, les poignets et les espaces interdigitaux), systématique après tout contact avec les enfants, personnes ou objets potentiellement contaminés. Attention, les solutions hydro-alcooliques sont inefficaces.
- Insister sur le brossage des ongles, à couper courts.
- Instaurer un séchage des mains avec des serviettes en papier jetable (serviette en tissus à prosorire).
- Port de gants à usage unique pour tout contact avec les personnes ou objet contaminé (linge, literie...).
- Nettoyage des locaux quotidien avec les techniques habituelles en insistant sur les lieux de vie communs (lunette de toilette des enfants...).
- Veiller à ce que les professionnels en charge du nettoyage soient informés des risques de contamination et protégés par une sur blouse à manche longue à usage professionnel (à changer systématiquement) et par le port de gants à usage unique.
- Limitation des contacts à risque
- Limiter les sorties, les déplacements, les rassemblements de personnes.
- Limiter les contacts physiques à risques
- Éviter les échanges de vêtements, de bonnets, de doudous, de lieux de couchage...
 Manipuler le linge sale avec précaution et en se protégeant (sur-blouse, gants jetables). L'isoler dès que possible dans des sacs plastiques identifiables (étiquettes).
- Éviction scolaire ou de la collectivité accueillant des enfants 3 jours après le début du traitement.

IV- Prise en charge du linge en cas d'épidémie de gale et ou de teigne

Champs d'application du linge à traiter :

Vêtements, serviettes de table, draps, taies d'oreiller, housse de couette, couvertures, chaussons, chaussures, gants, doudous... En cas de lésions identifiées du cuir chevelu, la liste doit être étendue aux bonnets, chapeaux, foulards, écharpes, casques de vélo.

Tout le linge utilisé depuis huit à dix jours.

- 1. Se protéger avant toute manipulation du linge : porter des gants jetables et une sur-blouse à manches longues.
- 2. Recueillir le linge dans un sac plastique en premier emballage.
- 3. Enlever ses gants et les jeter à la poubelle.
- 4. Effectuer un lavage simple des mains.
- 5. Si possible, mettre le sac plastique dans un deuxième emballage avant ramassage.
- 6. Transporter le linge emballé à la blanchisserie. (rendre compte aux professionnels).
- 7. Dès que possible, lavage en machine à 60 °C (dans ce cas, le traitement antiparasite du linge n'est pas nécessaire).

V-Note d'information aux parents

Un (des) cas de gale nous a (ont) été signalé(s) dans l'école de votre enfant. L(les)'enfant(s) a(ont) été traité(s)et bénéficie d'une prise en charge adaptée.

La gale est une maladie fréquente et bénigne qui peut concerner tout le monde. Elle se traduit par une envie intense de se gratter plus particulièrement le soir et peut être particulièrement incommodante. Pour être guéries, les personnes atteintes doivent absolument être traitées. C'est une maladie contagieuse qui se transmet par des contacts "peau à peau" prolongés. Le mobilier scolaire, les cahiers ou stylos ne peuvent pas transmettre la maladie.

Afin d'éviter tous risques d'épidémie, nous vous demandons de bien vouloir consulter soit votre médecin traitant face à une suspicion de gale ou de teigne chez votre enfant soit les urgences dermatologiques et d'en informer le directeur de l'école si le diagnostic est confirmé.

Urgences dermatologiques : CHRO,rue porte madeleine, tel : 02 38 74 42 57 ouverture de 9 h à 12 h du lundi au vendredi

Numéro Infirmière : 06 86 57 91 92

Consultation urgence dermatologique: 02 38 74 42 57